

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 septembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1376)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS380

présenté par
M. Issindou, rapporteur

ARTICLE 6

A la première phrase de l'alinéa 42, après le mot :

« gestionnaires »,

insérer les mots :

« mentionnés à l'article L. 4162-10 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision